

Moldavie

- Population : 3,5 millions
- PIB/hab. (en dollars) : 2 238
- Régime parlementaire
- Indice de développement humain (IDH) : 0,693 (107^e rang sur 187 pays)
- Indice d'inégalité de genre (IIG) : 0,248 (50^e rang sur 147 pays)
- Indice de perception de la corruption (IPC) : 33 points sur l'échelle de 0 (fort corrompu) à 100 (très peu corrompu)

- Aucune statistique nationale officielle sur la prostitution.
- L'exercice de la prostitution est illégal en Moldavie. Le proxénétisme est puni de 2 à 5 ans de prison (4 à 7 ans en cas de circonstances aggravantes) et d'amendes selon l'article 220 du Code pénal. La traite des êtres humains est passible de 5 à 20 ans de prison (articles 165 et 206).
- 38 cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle enregistrés au cours des six premiers mois de l'année 2015. En 2014, 49 suspects de traite ont été traduits en justice (contre 155 en 2013), dont 43 ont été reconnus coupables (25 en 2013). 37 peines de prison allant de 5 à 13 ans ont été prononcées, dont 26 concernaient la traite à des fins d'exploitation sexuelle de femmes et 6 la traite sexuelle d'enfants. Un fonctionnaire corrompu a été condamné à 3 ans d'emprisonnement en 2014.
- Problème récurrent de corruption.
- Depuis le 28 avril 2014, les citoyens moldaves n'ont plus besoin de visa pour circuler au sein de l'Union européenne, pendant 90 jours, tous les 6 mois.
- Pays d'origine des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. La population de la région sécessionniste de Transnistrie est particulièrement vulnérable à la traite.
- Pays de destination principaux des victimes : Moldavie, Fédération de Russie, Ukraine, Turquie, Emirats arabes unis, Grèce, Chypre.

Selon le Parquet Général de la République de Moldavie, 164 crimes de traite des êtres humains ont été enregistrés dans le pays au cours des 6 premiers mois de l'année 2015 (contre 169 pour la même période de l'année 2014), dont 38 cas de proxénétisme. La mission moldave de l'*Organisation Internationale pour les Migrations* (OIM) estime que, dans ce pays de l'Europe de l'Est, 70 % des proxénètes sont des femmes (OIM, 2013). Ceci s'explique par le fait que la plupart des accusées ont déjà été impliquées dans la prostitution, à l'étranger. Ainsi, par exemple, une femme de 20 à 23 ans, qui a d'abord été soit une victime de traite soit une personne prostituée, devient par la suite proxénète à environ 26 ans. La même étude donne des informations sur les femmes-témoins dans la prostitution, mais elle ne fournit aucune donnée sur le nombre de personnes d'origine moldave qui pratiquent la prostitution,

que ce soit en Moldavie ou en dehors du pays (*Bulletin of the Supreme Court of Justice of the Republic of Moldova*, 2005). Aucune autre étude ou source ne fournit à ce jour de données exhaustives sur le phénomène de la prostitution en République de Moldavie. Peut-on alors expliquer le manque de données par la très faible ampleur du phénomène ? Ou s'agirait-il plutôt de manquements difficiles à ignorer de la part des autorités moldaves qui sont censées traiter ce sujet ? Pourtant, la Moldavie reste toujours classée en catégorie 2 (Tier 2) dans le Rapport 2015 du Département d'État américain sur la traite des êtres humains, ce qui signifie que le pays est confronté à de graves problèmes, surtout en termes de commerce du sexe, avec de nombreux enfants et femmes victimes. A travers des déclarations de presse, les représentants des autorités moldaves et de la société civile définissent la prostitution comme « un péché », un problème socio-moral; les femmes qui pratiquent la prostitution sont présentées comme des « femmes sans mœurs ». Une telle approche trouve ses racines dans une forte connexion entre l'Église et la société, ainsi qu'entre l'Église et les autorités, la première étant le principal adversaire de la prostitution et aussi de la légalisation de la prostitution.

La prostitution et le phénomène de l'argent rapide

Selon les psychologues moldaves, les filles qui sont impliquées dans des pratiques de services sexuels, présentent des traumatismes liés à l'abus sexuel. Ils avancent que 40 % de ces jeunes femmes ont été des victimes d'inceste ou de viol à un âge précoce (*Ziarul de Garda*, 7 février 2013). Ainsi, ces traumatismes induisent de sérieux troubles de la personnalité et en conséquence, ces femmes acceptent d'avoir des rapports sexuels avec, comme seule récompense, l'argent rapide.

Néanmoins, certains aspects de l'évolution de la société moldave durant ces quelques dernières décennies trouvent leur reflet dans une « diversification » des modèles selon lesquels la prostitution se pratique et se manifeste. L'émergence parfois trop rapide et incontrôlée d'une société de consommation, où l'argent rapide et facile devient le principal moteur, non seulement de l'activité économique, mais aussi de tous les phénomènes sociaux et culturels – voici le principal « pré-requis » d'une prostitution qui ne se cache plus, d'un phénomène qui ne fait plus honte à ceux qui le pratiquent. Gagner beaucoup d'argent, vite et « sans effort », même si cela implique des pratiques illégales et contraires à la moralité, s'est transformé en un véritable mode de vie pour un nombre important de jeunes Moldaves, pas uniquement en provenance de familles vulnérables ou en marge de la société. Cette attitude d'abandon des valeurs traditionnelles en échange d'un confort de vie acquis rapidement a généré un phénomène inédit : la pratique de la prostitution dans des lieux publics. « Les filles des bibliothèques » ont fait leur apparition dans la presse moldave début 2015, et ont tout de suite attiré l'attention de l'opinion publique locale, mais aussi au-delà des frontières du pays (*Realitatea*, 7 janvier 2015). Provenant de milieux sociaux divers, ces filles se sont livrées durant plusieurs mois ou même plusieurs années à la pratique de la prostitution par vidéo-conférence dans quelques bibliothèques de la capitale moldave, aux heures d'ouverture des établissements. Les raisons purement économiques ne sont pas en mesure d'expliquer en totalité ces agissements. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de filles de familles très pauvres, qui pratiqueraient cette activité afin de subvenir à leurs besoins. Nous parlons plutôt

de filles qui font des études ou qui ont un emploi, et qui pratiquent ce type de prostitution en quête d'un revenu pouvant leur assurer un train de vie largement au-dessus de la moyenne de la société moldave. Il s'agit là, clairement, d'un début de mutation de la mentalité collective au sein de la société moldave. Tous les moyens sont désormais « acceptables » dans un seul but : parvenir financièrement dans une société où les valeurs traditionnelles du travail et de la moralité cèdent de plus en plus la place aux valeurs matérielles, peu importe le moyen de se les procurer.

Dans un contexte similaire, on peut évoquer le cas des filles/femmes moldaves à la recherche d'un époux riche à l'étranger, pour une vie meilleure. Parfois volontairement et consciemment, ces filles choisissent de pratiquer des services sexuels à l'étranger, et cela dans des conditions financières bien meilleures qu'en Moldavie (*Jail Crunch*, 2014). Ainsi, émerge une nouvelle « prostitution de luxe » ou une « prostitution dans le modelling » qui est aujourd'hui un business dirigé par des agences de mannequins financées ou gérées par des oligarques moldaves. Un cas assez connu est celui de l'homme d'affaires et directeur de la *Fashion TV Moldavie*, Corneliu Vidrascu, accusé de traite des êtres humains et de proxénétisme en janvier 2015. Corneliu Vidrascu a travaillé près de cinq ans au ministère de l'Intérieur, au sein de la *Direction Générale de la Lutte contre la Criminalité Organisée*, puis il fut l'un des fonctionnaires dirigeants du *Centre de lutte contre la traite des êtres humains* (*Promotime*, 3 janvier 2015).

Un rôle particulier dans cette quête de clients est joué par certains journaux de petites annonces, comme le journal « *Makler* », qui cache entre les lignes de ses annonces des prestations de services sexuels ou des connexions avec des proxénètes moldaves ou étrangers. Une étude qualitative menée par le *Centre International La Strada* démontre que les mots-clés les plus originaux et les plus utilisés pour attirer les clients ou les futures victimes d'exploitation sexuelle, sont liés soit à la recherche d'emploi à l'étranger (« assistance dans la préparation des documents », « visas pour l'étranger », « contrats de travail à l'étranger »), soit se trouvent sous couvert de petites annonces matrimoniales (« Les mères qui veulent un bel avenir pour leurs filles, contactez-nous, nous sommes en contact avec de riches époux étrangers »). Pour attirer les clients, les femmes qui fournissent des services sexuels postent généralement leurs petites annonces dans la section « services de massages érotiques ». Le massage érotique n'est pas interdit par la loi en Moldavie, ce qui encourage un bon nombre de « prestataires » à dissimuler leurs activités de prostitution sous le nom de « massage érotique », peu importe le lieu où ces activités sont pratiquées: salons de massage, boîtes de nuit ou domicile personnel (*ProTV Moldova*, 8 juillet 2015). Même le recrutement des filles par les proxénètes se fait en utilisant un langage codé, sous l'intitulé « massage érotique », « filles-danseuses » ou au moyen des offres d'*online jobs* (« live chat ») (*MoldovaNews*, 8 mai 2015).

Nouveau contexte - nouveaux enjeux ?

Depuis l'avènement d'un gouvernement pro-européen en 2009, la République de Moldavie a fait des progrès importants dans son rapprochement avec l'Union européenne (UE). Cette même année, le pays a rejoint le Partenariat Oriental, un dispositif de la politique de voisinage de l'UE dont la finalité a été la signature d'accords d'association entre l'UE et

chacune des six républiques ex-soviétiques, membres du Partenariat Oriental. Faisant preuve de perspicacité et de cohérence, la République de Moldavie a parcouru rapidement les étapes et a ainsi obtenu un régime de libre circulation avec l'UE (pas de visa nécessaire pour circuler à l'intérieur de l'Union européenne, pendant 90 jours tous les 6 mois, n'autorisant pas le citoyen moldave à travailler dans un pays membre de l'UE). Le régime sans visa est entré en vigueur le 28 avril 2014, la Moldavie étant le premier pays (et le seul à ce jour – juillet 2015) du Partenariat Oriental à en bénéficier. Après plus de 4 ans de négociations intenses, l'accord d'association entre la Moldavie et l'UE (y compris le volet politique et économique) a été ratifié par le Parlement moldave en juillet 2014. Malgré certaines craintes exprimées par des associations et par quelques partis politiques opposés à l'orientation pro-européenne du pays, l'annulation des visas avec l'UE n'a pas entraîné un effet visible d'exode massif de la population. La dynamique migratoire reste inchangée, les chiffres annuels de l'émigration restent stables depuis 2014. En ce qui concerne l'émigration forcée dans un but d'exploitation sexuelle dans les pays de l'UE ou en transitant par les pays de l'UE pour d'autres destinations, la situation n'est pas claire. Il est évident que la libéralisation de la circulation vers l'UE a facilité l'accès de l'espace européen à des personnes qui n'étaient pas éligibles pour un visa auparavant. Cela est notamment vrai pour les jeunes vulnérables, issus du milieu rural, sans emploi et sans ressources – la population cible des proxénètes. En même temps, en mai 2015, les autorités moldaves ont déclaré que la traite a diminué suite à l'application du régime sans visa (*Moldpres*, 11 mai 2015). Toutefois, il n'existe pas à ce jour d'études quantitatives permettant d'établir un lien de cause à effet entre la libéralisation des visas et le flux de jeunes victimes de traite de la Moldavie vers l'UE, et d'en évaluer la portée. Cependant, il faut tenir compte de deux aspects : d'une part, la libéralisation des visas facilite le départ des victimes de la traite, mais en même temps cela diminue le nombre de victimes potentielles, voulant rejoindre leur famille ou travailler dans un pays de l'UE et tombant dans des réseaux de trafiquants. L'effet quantitatif de ce phénomène reste encore à être évalué. Au cours de l'année 2013 précédant l'instauration de la circulation sans visas avec l'UE, un certain nombre d'actions d'information et de communication ont été menées par les autorités moldaves, portant notamment sur des questions liées à la prévention et à la lutte contre la traite (*Conseil de l'Europe*, 12 juin 2014). Aussi, le nouveau contexte permet à la Police des Frontières moldave d'être plus efficace dans son travail d'identification et d'enquête sur les réseaux criminels transnationaux.

Société civile: mobilisation contre la prostitution et la traite humaine

La problématique de la traite des êtres humains est de plus en plus présente dans l'espace public moldave. Ces dernières années, les sujets liés à l'exploitation sexuelle au sens large du terme ont fait leur apparition dans le discours politique. Deux initiatives législatives témoignent de cette nouvelle reconnaissance du sujet par les acteurs politiques : le projet de loi visant à la pénalisation des clients de la prostitution (en 2012), et le projet de loi relatif à la castration chimique des personnes condamnées pour pédophilie (ce projet fut proposé en 2013 en réaction à plusieurs cas de pédophilie largement diffusés par les médias et condamnés par l'opinion publique et par la société civile). Cependant, ces deux initiatives législatives n'ont pas été largement débattues au sein de la société. Les débats au sein du Parlement ont été

marqués par quelques échanges acides entre les députés des différents partis politiques. Finalement, le projet de loi relatif à la pénalisation des clients de la prostitution n'a pas réuni les voix de la majorité parlementaire (*Parlamentul Republicii Moldova*, 5 juin 2012), le projet de loi sur la castration chimique des pédophiles condamnés a été adopté dans un premier temps, mais la nouvelle loi fut rejetée par la Cour Constitutionnelle quelques mois plus tard (*TRM Moldova*, 8 juillet 2013).

Actuellement, même si le sujet de la prostitution est présent dans le discours et les programmes des partis ou des hommes politiques moldaves, ce phénomène reste largement ignoré par la classe politique. Il existe cependant une manifestation importante de la société civile contre la traite humaine. De plus en plus de livres ou de pièces de théâtre traitant du sujet de l'exploitation sexuelle ont fait leur apparition ces dernières années. Il s'agit là d'une nouvelle littérature, censée refléter la réalité et qui s'appuie sur des cas et des personnages réels. Les auteurs ont rencontré les femmes victimes, les ont écoutées, pour ensuite retranscrire d'une manière à la fois documentaire et poétique leurs paroles et pour alerter le public et les autorités concernées sur les enjeux de la traite humaine, notamment de l'exploitation sexuelle. L'un des livres les plus récents et les plus populaires au sujet de la prostitution et de l'exploitation sexuelle est *Bessarabian Nights* (2014, Ed. Aurochs, en anglais) écrit par Stela Brinzeanu, une auteure d'origine moldave émigrée au Royaume-Uni. Le livre démontre à ses lecteurs que l'exploitation sexuelle représente une réalité de l'émigration économique de l'Est vers l'Ouest, avec un important impact social, psychologique et émotionnel.

Aujourd'hui, la société civile et les organisations non gouvernementales mènent en Moldavie des activités diverses pour la prévention de la traite humaine et pour la protection des victimes. Ainsi, avec l'aide des organisations internationales et non-gouvernementales (la mission moldave de l'*Organisation Internationale pour les Migrations*, le *Centre International La Strada*, le bureau de l'*OSCE* en Moldavie, *Médecins du Monde*, *Terre des Hommes...*), plusieurs séminaires nationaux et internationaux pour les professionnels du domaine ont été organisés (*Ministerul Muncii, Protectiei Sociale si Familie*, 22 avril 2015). Les activités de formation sont également complétées par la distribution de guides pratiques et de matériel méthodologique et didactique.

De manière générale, la relation de coopération entre l'État et la société civile dans leur lutte commune contre la traite des êtres humains est satisfaisante. En même temps, nous ne pouvons pas parler d'une « harmonisation totale » de cette relation. Ainsi, des recommandations sur ce sujet sont formulées par les auteurs du rapport 2014 du Département d'État américain sur la traite des êtres humains et du rapport 2014 du *Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe* (GRETA). Selon ces rapports, en République de Moldavie, les autorités doivent davantage encourager la participation des organisations non gouvernementales et institutions publiques dans la lutte contre la traite. Les ONGs actives dans le domaine doivent être autorisées à participer au processus décisionnel. Il est également nécessaire de soutenir la recherche dans ce domaine et d'adopter des mesures pratiques pour mettre en œuvre une coopération et une communication efficaces entre la police et les ONGs au niveau local, surtout dans la lutte contre la prostitution.

Un gouvernement « consciencieux » et un système juridique corrompu

La lutte contre la prostitution et l'exploitation sexuelle en Moldavie a commencé dans les années 1990 en l'absence d'une législation pertinente et d'un mécanisme institutionnel, avec des ressources financières et organisationnelles inexistantes. Actuellement, le gouvernement moldave fait des efforts dans certains aspects de la traite des êtres humains, mais en même temps il en néglige d'autres.

En 2013, l'*Inspectoratul General de Politie* (Inspectorat Général de Police) a été créé dans le cadre de la réforme institutionnelle du ministère des Affaires Intérieures qui a, en son sein, un *Centre de lutte contre la traite des êtres humains*. Cette unité a une structure multidisciplinaire, composée d'officiers de police, d'officiers de poursuite pénale, de professionnels détachés du Centre National Anti-corruption, du Service des Renseignements et de la Sécurité, du Service des Douanes et de la Police des Frontières. En septembre 2013, le *National Committee for Combating Trafficking in Human Beings (Permanent Secretariat)*, organisme gouvernemental principalement responsable de la coordination de la politique anti-traite, a élaboré un *Plan National 2014-2016* en la matière, qui comprend 120 activités. L'une des activités les plus pertinentes est l'organisation de la campagne nationale annuelle « Semaine de lutte contre la traite » créée depuis 2012. Elle consiste en une large gamme d'actions anti-traite, telles que: des cours publics, des tables-rondes, des vidéos d'information et de sensibilisation, des projections de films, des expositions de photographies, des programmes de télévision... En même temps, le Secrétariat Permanent surveille les activités organisées par les commissions territoriales et inclut ces données dans un Rapport national. Par conséquent, pour les dernières années, les données sur l'activité des commissions territoriales sont le plus souvent prises en compte dans le Rapport annuel du Département d'Etat américain sur la traite des êtres humains, où sont appréciés les efforts de ces commissions de coordination des actions de lutte contre la traite des êtres humains au niveau local. En outre, une stratégie de communication du Secrétariat Permanent a été développée et mise en pratique: un site spécialisé *www.antitrafic.gov.md* a été créé et fortement utilisé. Selon le rapport du GRETA, la Moldavie a fait des progrès considérables dans l'information, l'éducation et la sensibilisation de la population sur la traite des êtres humains (GRETA, 4 mars 2015). Au cours de la période de référence, plus de 1 100 événements et 2 100 activités extrascolaires, axés sur la prévention et la lutte contre la traite ont été organisés dans les établissements scolaires en collaboration avec le ministère de l'Éducation. Cependant, il est nécessaire de continuer à promouvoir l'égalité des sexes, la lutte contre la violence domestique et la stigmatisation des victimes de la traite. Selon les mêmes rapports, au cours de l'année 2014, environ 4 229 spécialistes (juges, procureurs, psychologues, enseignants...) ont été formés. L'aspect primordial de ces formations est l'identification et la protection des victimes, notamment pendant l'enquête ou la procédure judiciaire. Incidemment, il s'agit là d'un domaine dans lequel le gouvernement moldave a fait des efforts, mais où il continue à ressentir l'absence de ressources et de services juridiques, psychologiques et financiers pour les victimes. Aussi, à ce jour, aucun régime d'indemnisation n'est accessible à toutes les victimes identifiées au nombre de 264 (dont 116 sont des victimes d'exploitation sexuelle) (*National Committee for Combating Trafficking in Human Beings, Permanent Secretariat*, 2015). Néanmoins, le gouvernement investit plus de moyens dans les 38 Centres de Santé

(*Centre de Sanatate Prietenesti Tineretului*) qui se trouvent dans toutes les régions de la Moldavie. Gratuits pour les jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans, ils ont été créés en 2013 par le ministère de la Santé en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies (ONU). Actuellement, il n'y a pas de statistiques relatives au nombre de jeunes femmes ayant bénéficié de leurs services. Compte tenu du fait que la traite s'explique notamment par la situation socio-économique de la population, au cours des années 2012, 2013 et 2014 (1er trimestre), le ministère de l'Économie a développé une série de programmes économiques via l'Organisation pour les Petites et Moyennes Entreprises, visant à prévenir la traite par l'intermédiaire de petits et moyens investissements.

Une série de mesures visant à renforcer la lutte contre la prostitution est inscrite dans quelques documents stratégiques adoptés par le gouvernement dans un cadre plus large : la réforme de la justice en République de Moldavie (la Stratégie de Réforme de la Justice pour 2011 – 2016, la Stratégie Nationale de prévention de la criminalité organisée pour 2011–2016, le Plan d'Action relatif aux Droits de l'Homme). Cependant, les efforts du gouvernement moldave sont très faibles du point de vue juridique. Dans la terminologie de la législation moldave, un certain nombre d'ambiguïtés existe dans la définition des termes de la traite et de la prostitution. Par exemple, l'article 89 du Code Contraventionnel de la République de Moldavie détaille les peines encourues pour pratique de la prostitution (*Parlamentul, Republica Moldova*, 16 janvier 2009). Mais jusqu'à présent, la législation moldave, y compris le Code Contraventionnel, ne contient pas de définition de la prostitution: ce qu'elle représente, et, précisément, quelles actions/inactions doivent être considérées comme illégales. Ainsi, dans ce contexte et étant donné que la justice moldave est très sensible à la corruption, les juges « jouent » avec les termes, ce qui explique l'existence de différents types d'amendes et de pénalités, plus ou moins strictes, faisant de la Moldavie un véritable « paradis » pour les proxénètes marginalisés par les lois actuellement en vigueur dans les États membres de l'Union européenne. Un autre problème majeur est l'existence démontrée d'une complicité de certains représentants des autorités du domaine de la lutte contre la traite, lors d'affaires pénales suspendues ou acquittées, sans finalité visible. De plus en plus de témoignages de personnes qui pratiquent la prostitution mettent en évidence l'existence d'une « collaboration » entre elles-mêmes et la police locale. Cela donne naissance à un nouveau phénomène, qui ne facilite pas la lutte contre la prostitution. Ces « proxénètes avec des épauettes » représentent l'image même d'une société bouleversée par les évolutions de ces dernières décennies, en quête permanente d'identité et possédant des moyens assez limités pour affronter bon nombre de maux sociaux et économiques (*Unimedia*, 22 juillet 2014).

La plupart des recommandations à cet égard font référence à la réforme de la procédure pénale, et à la protection des victimes et des témoins qui parfois sont amenés à affronter directement le(s) proxénète(s) lors de l'enquête judiciaire. Les acteurs étrangers demandent à la République de Moldavie des efforts supplémentaires dans la lutte contre la corruption dans le système judiciaire.

Sources

- « Cazul fetelor care făceau videochat în bibliotecă! Trebuie identificate persoanele ce recrutează tinere », *Realitatea*, 7 janvier 2015.
- « Decision of the Plenum of the Supreme Court of Justice of the Republic of Moldova on application of legislative provisions in cases of trafficking in human beings and trafficking in children – n°37 of 22 November 2004 », *Bulletin of the Supreme Court of Justice of the Republic of Moldova*, n°8, 2005.
- « Investigație. Mărturisirile unor prostituate din Republica Moldova », *Unimedia*, vidéo, 22 juillet 2014.
- « Legea privind castrarea chimică a pedofililor este neconstituțională », *TRM Moldova*, 8 juillet 2013.
- « Masaj erotic cu BONUS: Cat plateau clientii pentru prostituție. Afacerea, descoperita de oamenii legii », *ProTV Moldova*, 8 juillet 2015.
- « O femeie pentru 60 de minute », *Ziarul de Garda*, 7 février 2013.
- « Patru fete din Moldova au facut videochat erotic in bibliotecile in Chisinau. Ce PEDEAPSA incredibila au primit », *Stirile Protv Romania*, 7 janvier 2015.
- « Procuratura: o femeie învinuită de proxenetism riscă ‘anigrei de închisoare’ », *MoldovaNews*, 8 mai 2015.
- « Servicii sexuale și masaj erotic la domiciliu. Deservea câte patru clienți pe zi VIDEO », *Publika*, 4 octobre 2012.
- « Traficul de ființe umane s-a diminuat în urma regimului liberalizat de vize cu UE », *Moldpres*, 11 mai 2015.
- Conseil de l’Europe, *Report submitted by the Moldovan authorities on measures taken to comply with Committee of the Parties Recommendation CP(2012)6 on the implementation of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings*, Committee of the Parties to the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings, CP(2014)8, 12 juin 2014.
- *Contravențional al Republicii Moldova*, Parlamentul, Republica Moldova, COD nr.218 din 24.10.2008, CCRMM218/2008, 16 janvier 2009, <http://lex.justice.md/md/330333/>
- Covrig R., « Director de televiziune, reținut. Acuzații de trafic de carne vie și proxenetism », *DCNews*, 19 décembre 2014.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l’actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l’actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- GRETA (Groupe d’experts sur la lutte contre la traite des êtres humains), Conseil de l’Europe, *Reply from the Republic of Moldova to the Questionnaire for the evaluation of the implementation of the Council of Europe Convention on Action against Trafficking in Human Beings by the Parties*, Second evaluation round (Reply submitted on 11 February 2015), GRETA(2015)4, Strasbourg, 4 mars 2015.
- *Hotline Service – a decade of activity: Aspects of migration and trafficking in human beings in the Republic of Moldova*, International Center for Women Rights Protection and Promotion La Strada Moldova, Chisinau, 2012.
- Munteanu G., « Video-chat erotic și PORNOGRAFIC, în capitală. ‘Munceau’ 19 fete », *Ziarul National*, 30 avril 2015.

- *National Report on preventing and combating trafficking in human beings 2014*, National Committee for Combating Trafficking in Human Beings, Permanent Secretariat, Chisinau, 2015.
- Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP), « Interviews from the inside - Viorica Ursu, Human Trafficking, 10 years Sentence », *Jail Crunch*, reportage vidéo, 2014, <https://www.reportingproject.net/jailcrunch/video.php?id=0>
- Petrov S., « Modelingsauprostituție de lux? », *Promotime*, 3 janvier, 2015.
- *Raport de monitorizare a procesului de implementare a Strategiei Sistemului național de referire pentru protecția și asistența victimelor și potențialelor victime ale traficului de ființe umane pe perioada anului 2014*, Ministerul Muncii, Protecției Sociale și Familiei, Chisinau, 22 april 2015.
- *Sesiunea a IV-a ORDINARĂ – IUNIE 2012 (session du Parlement)*, Dezbateri Parlamentare, Parlamentul Republicii Moldova de legislatura a XIX-a, 5 juin 2012.
- *Training on Human-Rights Approach to combating human trafficking for the 2014-2016 National Action Plan (NAP)*, National Committee for Combating Trafficking in Human Beings, Permanent Secretariat, novembre 2013.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2014.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juillet 2015.
- Vizdoga I., Roman D., Donciu A. et al., *Analytical study on the investigation and trial of cases of trafficking in persons and related offences*, Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Chisinau, 2013.

- Office of the Prosecutor General of the Republic of Moldova : <http://procuratura.md/md/newslst/1211/1/6284/>